

Maintenant, l'exemple de soustraction : « *les mêmes ôtés de dix mille.* »

On pose de cette manière : 10 000.

360

Trois, qui occupe le rang de cent, est soustrait de zéro, qui occupe le rang de cent ; il reste : 9 700.

60

Six, qui occupe le rang de dix, est soustrait de zéro, qui occupe le rang de dix, il reste : 9 640.

Telle est la soustraction pour ce qui a été additionné.

Ou bien, on peut faire une soustraction un à un, selon les rangs aussi, de deux, cinq, etc. posés chacun à part.

On doit connaître l'addition dans les deux sens : direct et inverse ; la soustraction dans le sens inverse seulement¹.

Telles sont l'addition et la soustraction.

1. Cette précision est dans tous les manuscrits mais il n'y a aucune explication quant à l'exclusion de l'ordre direct qui est celui que nous pratiquons.